

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 32

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 9 Septembre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. HENRI PONS

OBJET

Renouvellement des adhésions et approbation des cotisations du Département à trois associations oeuvrant dans le domaine des transports publics

**DGAED Direction des Transports et des Ports
Service des Affaires Générales
10238**

PRESENTATION

Le présent rapport a pour objet de proposer le renouvellement des adhésions du Département à trois associations œuvrant dans le domaine des transports publics et d'approuver le versement des cotisations correspondantes.

I - L'Association Nationale pour les Transports Educatifs de l'Enseignement Public (ANATEEP) :

C'est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, créée en 1964.

Elle a notamment pour objet :

- 1°) d'étudier, de développer, de promouvoir la gratuité, la qualité et la sécurité des transports éducatifs ;
- 2°) d'entreprendre toutes études, actions et réalisations se rapportant aux transports scolaires, péri ou post-scolaires ;
- 3°) de fédérer et de représenter sur le plan national, les Associations Régionales pour les Transports Educatifs de Jeunes (ARTEJ) et les Associations Départementales pour les Transports Educatifs de l'Enseignement Public (ADATEEP).

L'ANATEEP réunit à ce jour 14 départements, 8 communautés d'agglomération, le Syndicat des Transports d'Ile de France et 900 organisateurs locaux de transport scolaire.

Elle bénéficie de l'agrément de l'Education Nationale au titre d'association complémentaire de l'enseignement public.

L'Association met à disposition de ses membres les services suivants :

- accès aux échanges de bonnes pratiques (éducation à la sécurité, citoyenneté dans les transports, organisation et sécurité des itinéraires et points d'arrêt) entre collectivités adhérentes ;
- service « assistance-conseils » sur appel téléphonique ou par courriel sur tout sujet ayant trait à l'organisation des transports scolaires ;
- envoi gratuit de la revue « Transports Scolaires » et accès à l'espace documentation du site internet réservé aux adhérents.

Le Département adhère à l'ANATEEP depuis 2013 et, compte tenu de la qualité des services proposés, je vous propose de renouveler notre adhésion à cette association.

La cotisation à verser au titre de l'exercice 2016 s'élève à 5000 euros.

II - L'Association pour la Gestion Indépendante des Réseaux (AGIR)

AGIR est une association de professionnels du transport public fondée en 1987.

Aujourd'hui, AGIR compte 180 adhérents dont 41 départements, 2 régions et le Syndicat des Transports d'Ile de France.

Elle met à la disposition de ses adhérents les services d'experts sur toutes les problématiques liées au transport public.

AGIR offre à ses adhérents son réseau constitué d'avocats, de fiscalistes, d'experts de l'exploitation, d'ingénieurs spécialistes en billettique, de conseils en communication.

Elle est également organisme de formation agréé et s'est dotée d'une centrale d'achats.

Pour pouvoir adhérer à AGIR, il faut être soit une collectivité locale, soit un exploitant de transport sans lien capitalistique avec un Groupe de transport.

L'adhésion donne accès à l'ensemble des services d'AGIR :

- Assistance sous la forme de questions / réponses ;
- Etudes ;
- Invitation aux Groupes de travail et Clubs Utilisateurs ;
- Accès au Catalogue formation.

Le Département adhère à AGIR depuis 2001, compte tenu de la qualité des services proposés, je vous propose de renouveler notre adhésion à cette association.

La cotisation à verser au titre de l'exercice 2016 s'élève à 9 600 euros.

III - L'Observatoire Régional des Transports de Provence Alpes Côte d'Azur (ORT)

Il s'inscrit juridiquement dans le cadre d'une Association de type loi de 1901.

Lieu d'échanges entre les professionnels et les utilisateurs des transports de marchandises et de voyageurs, les Institutions, les services de l'Etat et toute personne morale intéressée par l'activité des transports dans la région, il recueille, traite et diffuse des statistiques et des études.

Un centre de documentation économique est à la disposition de ses membres.

L'Association répond à deux objectifs :

- développer les outils de connaissance et d'information régionale à caractère économique sur le transport de marchandises et de voyageurs ;
- proposer aux personnes morales partenaires de l'Association les éclairages utiles.

Ses activités se regroupent suivant les points suivants :

- publication trimestrielle d'une revue, Le Journal des Transports ;
- publication annuelle d'une plaquette de "Chiffres clés des transports";
- organisation de courts débats thématiques ;
- organisation de journées semestrielles de présentation d'études ;
- animation de groupes de travail thématiques.

L'association bénéficie d'un financement de l'Etat et du Conseil Régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le Département adhère à l'ORT depuis 2009. Compte tenu de la qualité des services proposés, je vous propose de renouveler notre adhésion à cette association. La cotisation à verser au titre de l'exercice 2016 s'élève à 1 500 euros.

INCIDENCE FINANCIERE

N° de programme	N° d'opération	Libellé	Imputation	Engagement CP
19017	1009051	Cotisations aux associations	65-821-6568	16 100€

PROPOSITION

Je vous serais ainsi obligée de bien vouloir approuver le renouvellement de l'adhésion du Département et le versement de la cotisation 2016 aux associations suivantes :

- L'Association Nationale pour les Transports Educatifs de l'Enseignement Public (ANATEEP).
- L'Association Pour la Gestion Indépendante des Réseaux (AGIR).
- L'Observatoire Régional des Transports de Provence Alpes Côte d'Azur (ORT).

En cas de décision favorable de votre part, je vous propose de désigner M. le Délégué aux Transports en qualité de représentant du Conseil Départemental à l'assemblée générale de ces organismes.

Au bénéfice de ces précisions et sur proposition de M. le Délégué aux Transports, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL